

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE LA POSSESSION
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
AFFAIRE N°10/FÉVRIER/2015

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 39**

SEANCE DU 18 FÉVRIER 2015

NOTA :

Le Maire certifie que :

- la convocation a été adressée le :
11 février 2015
- le compte rendu du Conseil municipal
a été affiché en Mairie les :
18, 19 et 24 février 2015

Le Maire



Vanessa MIRANVILLE

L'an deux mille quinze le dix-huit février
à dix-sept heures vingt s'est réuni en
séance ordinaire le Conseil municipal de
La Possession sous la présidence de
Madame Vanessa MIRANVILLE, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Vanessa MIRANVILLE - Robert TUCO - Hubert GILLES - Jacqueline LAURET - Pascal
PARISSE - Jean Christophe ESPERANCE - Denise FLACONEL - Thierry BEAUVAL -
Jérôme BOURDELAS - Sophie VAYABOURY - Camille BOMART - Didier FONTAINE -
Jocelyne DALELE - Marie Claire DAMOUR - Jean Marc VISNELDA - Christophe
DAMBREVILLE - Marie Line TARTROU - Jean Luc BILLAUD - Edith LO PAT - Daniel
FONTAINE - Benoît CANTE - Anne Cécile GRONDIN - Rosaire MINATCHY - Laurent
BRENNUS - Anaïs HERON - Erick FONTAINE - Jean François DELIRON - Marie Andrée
LACROIX FAVEUR - Philippe ROBERT (affaires n°01 à 19) - Anne Flore DEVEAUX -
Jérémy BORDIER - Thérèse RICA

ÉTAIENT ABSENTS :

Jocelyn DE LAVERGNE - Philippe ROBERT (affaire n°20)

ÉTAIENT REPRESENTES :

Marie Françoise LAMBERT (procuration à Robert TUCO) - Michèle MILHAU (procuration à
Jacqueline LAURET) - Christel VIRAPIN (procuration à Pascal PARISSE) - Fred JULENON
(procuration à Denise FLACONEL) - Simone CASAS (procuration Camille BOMART) - Eve
LECHAT (procuration à Jocelyne DALELE)

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance. M. Pascal PARISSE ayant obtenu la
majorité des voix a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a déclaré accepter.

Le Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement le Président a
déclaré la séance ouverte.

.....

AFFAIRE N°10 : RENOUELEMENT DES MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE COMMUN A LA COMMUNE DE LA POSSESSION ET SES ETABLISSEMENTS PUBLICS RATTACHES (C.C.A.S. ET CAISSE DES ECOLES)

Le Comité Technique est composé, en nombre égal, de représentants de la collectivité et de représentants du personnel.

Il est présidé par le Maire ou son représentant.

Madame le Maire rappelle que par délibération n°02 en date du 24 septembre 2014, le Conseil municipal a créé un Comité Technique commun compétent pour les agents de la collectivité, du CCAS et de la Caisse des Ecoles, a fixé à quatre le nombre de représentants du personnel, et a décidé de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre identique de représentants de la collectivité, soit quatre.

Mme le Maire fait lecture de la liste des élus désignés :

Titulaires :

- Robert TUCO
- Thierry BEAUVAL
- Jacqueline LAURET
- Jean-François DELIRON

Suppléants :

- Daniel FONTAINE
- Camille BOMART
- Jean-Marc VISNELDA
- Erick FONTAINE

Le Conseil municipal,

après avoir pris acte de cette liste, décide **à la majorité des suffrages exprimés,**

Abstention :

1. Philippe ROBERT

de désigner pour le représenter au sein du Comité Technique commun compétent pour la collectivité, le CCAS et la Caisse des Ecoles, les élus suivants :

Titulaires :

- Robert TUCO
- Thierry BEAUVAL
- Jacqueline LAURET
- Jean-François DELIRON

Suppléants :

- Daniel FONTAINE
- Camille BOMART
- Jean-Marc VISNELDA
- Erick FONTAINE

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Le Maire

Vanessa MIRANVILLE

